



**Conseil de l'École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé.
Relevé de décisions.
Salle Weiss (Faculté de Droit)
26 juin 2014 (14h-16h30)**

Présents : Cassel Jean-Christophe, Chan Susan, Dontenwill Monique, Dupuis Luc, Criscuolo François, Gauer François, Grégoire Aurélie, Heintz Dimitri, Lunkes Astrid (suppléante de Puccio Hélène), Marquet Roland (suppléant de Krol Alain,) Potier Serge, Prévost Gilles, Schaltenbrand Nicolas, Schuster Catherine, Simonin Frédéric.

Participante ne prenant pas part aux votes: Simon-Assmann Patricia (suppléante de Prévost Gilles)

Absents excusés : Borner Christoph, Bulach Véronique, Diop Mouhamadou, Dubow Michael (Procurator Serge Potier), Ebelmann Guillaume, Grangerey-Vilmints Anaïs, Haug Annick, Hicks David, Hugueney Philippe (Procurator Catherine Schuster), Krol Alain, Lavigne Thierry, Tomasini Arnaud, Vandamme Thierry.

Ordre du jour :

- * 1) Informations
- * 2) Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2014
- * 3) Contrats doctoraux Région Alsace
- * 4) Convention du Collège Doctoral de site
- * 5) Divers

PJ : Diaporama.

1° Informations :

- « Ma thèse en 180s » : 2 doctorants de l'ED Vie et Santé, Marie-Charlotte Morin et Romuald Loutre se sont classés 1^{er} et 3^{ème} de l'édition alsacienne qui s'est tenue à Strasbourg le 7 avril 2014. Marie Charlotte Morin a remporté le 1^{er} prix du jury et 1^{er} prix du public de la finale française qui a eu lieu à Lyon le 10 juin 2014. Elle représentera les doctorants français lors de la finale internationale qui se tiendra à Montréal les 24 et 25 septembre 2014.

- Journée des docteurs le 27 juin 2014 (diapo 4) : depuis 2009 et la création de l'Unistra, l'Université organise au Palais Universitaire une journée de remise des prix et des diplômes de doctorat. La date du vendredi 27 juin a été retenue en 2014.

- Rappel des formations scientifiques de l'ED session d'été (diapo 5)

2° Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2014 (diapos 6-19) :

Les auditions du concours sont le résultat d'un processus qui a débuté fin janvier 2014 par le choix des thèmes retenus par les Unités de Recherche. Le recrutement des doctorants a commencé avec l'ouverture des informations sur le site de l'ED le 16 avril (diapo 7).

Un rappel des données du concours 2013 est fait (diapo 8). Pour 2014, le Conseil de l'ED n'a pas souhaité fléchir de contrats cette année et ce seront donc 36 contrats qui seront attribués par concours (diapo 9).

Suivant les règles établies par le précédent Conseil de l'ED, le concours se décompose en un concours A et un concours B : 91 dossiers de candidatures ont été reçus par l'ED, 67 pour le concours A et 24 pour le concours B.



Règlement



Le concours A (67 candidats) s'adresse aux étudiants titulaires d'une des spécialités de master de l'Unistra rappelées ci-dessous. La liste de ces masters dont le contenu vise en particulier à l'acquisition de compétences pour la recherche dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé a été préalablement arrêtée par le Conseil de l'ED (16 avril 2014).

En complément de ces dispositions, le Conseil décide à l'unanimité que les titulaires des masters ci-dessous doivent avoir effectué a minima les semestres 3 et 4 en intégralité pour prendre part au concours A.

Mention sciences du vivant :

- Architecture et Fonctions du vivant
- Biologie moléculaire et cellulaire intégrée
- Biologie des micro-organismes
- Biologie et valorisation des plantes
- Ecophysiologie et éthologie
- Joint master in neuroscience
- Neurosciences
- Physiopathologie : de la molécule à l'Homme

Mention sciences du médicament :

- Pharmacologie
- Conception et production de molécules d'intérêt thérapeutique

Mention chimie :

- Chimie Physique et Matériaux option Bio-Physico-Chimie et nanosciences
- Chimie et biologie

Pour les candidats au concours A, les résultats de masters sont pris en compte pour 50%. La présentation et les réponses aux questions du jury d'audition sont pris en compte pour respectivement 20% et 30% de la note finale.

Afin de pouvoir comparer les résultats obtenus par les candidats dans les différentes spécialités de master, les candidats sont interclassés. Pour les candidats ayant validé le master en 2014, une moyenne pondérée des étudiants ayant obtenu le master en 2014 a été effectuée. Les notes ont été corrigées en fonction de la différence entre la moyenne de chaque spécialité et la moyenne pondérée ainsi obtenue. Pour le candidat titulaire d'un master obtenu en 2013, l'interclassement est appliqué avec les coefficients de correction utilisés en 2013 : note moyenne des reçus de la spécialité de master en 2013, note et rang du candidat. Les diapos 10 et 11 reprennent les données 2014.

Le concours B (24 candidats) s'adresse aux titulaires des masters ci-dessus n'ayant pas effectué au moins l'intégralité des S3 et S4 ou à tout autre titulaire de master de l'Unistra ou hors Unistra ou de diplôme équivalent ayant fait l'objet d'une validation de stage pratique de recherche avec production d'un document de type rapport de master avant le 26 juin 2014.

Pour les candidats au concours B, seules les notes de présentation (40%) et les notes de réponses aux questions du jury d'audition (60%) sont prises en compte pour le classement d'attribution des contrats doctoraux.

Les dossiers ont été examinés par Catherine Schuster et Serge Potier qui en font la synthèse en respectant l'anonymat des candidatures.

Après présentation de l'interclassement des candidats au concours A, **il est proposé une liste des 46 premiers interclassés qui sont par ailleurs tous classés dans la première moitié de leur master.** (diapo 12)



Les dossiers des candidats au concours B sont alors examinés (diapos 13 et 14). Pour les titulaires de master (candidats A à T), il est proposé d'appliquer la double condition de note moyenne au moins égale à celle du dernier proposé au concours A et de classement dans la première moitié du master et d'ainsi retenir les candidats de A à K soit 11 candidats, le candidat L étant classé dans la 2eme moitié de son master.

Les dossiers des candidats de U à X, titulaires d'un diplôme étranger sont alors examinés. La proposition est d'en retenir 3 sur 4 sur la base de leur parcours et du contenu du mémoire écrit produit.

La proposition finale est donc de retenir 46 candidats en concours A et 14 candidats en concours B. **Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le nom des candidats retenus est alors présenté en séance (diapos 15 et 16)

Comme il est prévu dans le règlement, le Conseil débat comme tous les ans du principe d'un maximum de contrats proposés au concours B. Par 14 voix pour et 3 voix contre, le principe est à nouveau retenu. **La proposition de fixer cette limitation à 8 (diapo 17) dans le concours B et de respecter ainsi le taux de réussite théorique de l'ensemble du concours (36 contrats pour 60 candidats) est retenu par 14 voix pour et 3 voix contre.**

Les jurys d'audition comprennent cette année 3 membres externes (diapo 18) et 40 membres internes représentant dans les grands groupes de recherche au prorata du nombre de HDR (diapo 19).

3° Contrats doctoraux Région Alsace : (diapos 20 et 21)

25 projets ont été évalués par l'ED Vie et Santé lors de la réunion du Conseil Scientifique de l'ED du 21 mars 2014. Ils ont été proposés au « Comité des Sages » de la Région Alsace qui a lui-même fait une expertise. Les propositions ont alors été transmises aux élus du Conseil régional d'Alsace qui ont retenu un co-financement bénéficiant à 11 projets de l'ED Vie et Santé en liste principale (surlignés en vert dans la diapo 21) et 3 autres projets en liste complémentaire (en rouge et en italique).

4° Divers : Convention du collège doctoral de site (diapo 22)

Le contrat de site 2013-2017 signé entre les partenaires de l'enseignement supérieur de l'académie de Strasbourg et le ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur traite en particulier de l'accréditation des Écoles Doctorales. Les 10 écoles doctorales de l'Université de Strasbourg ont été accréditées tandis que celles de l'Université de Haute Alsace (UHA) sont soit co-accréditées, soit associées à l'une des 10 ED de l'Unistra. Dans le cas de l'ED Vie et Santé, cela concerne une équipe de 3 collègues HDR (Habilitation à Diriger la Recherche) de l'UHA. Le conseil prend connaissance du contenu de la convention du collège doctoral de site « Collège Doctoral Université de Strasbourg » en cours de finalisation entre l'Unistra et l'Université de Haute Alsace et approuve son contenu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Serge Potier
Directeur de l'École Doctorale 414
Sciences de la Vie et de la Santé.